

COMMUNE DE FRIESENHEIM

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 MAI 2020

PROCES-VERBAL

DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Effectif légal du conseil municipal :15

Nombre de conseillers en exercice :15

L'an deux mille vingt, le vingt-sept du mois de mai à vingt heures zéro minute, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de FRIESENHEIM

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

M. FRITSCH Eric	185 suffrages	M. KLUMB Raphaël	172 suffrages
Mme SCHNEIDER Céline	179 suffrages	M. EGGERMANN René	171 suffrages
Mme ROUSSOTTE Béatrice	176 suffrages	Mme THURNER Edith	170 suffrages
M. SCHUHLER Maurice	175 suffrages	M. KLUMB Mathias	165 suffrages
M. VAUTRIN Eric	174 suffrages	Mme MARTIN Cathy	165 suffrages
M. FRITSCH Jean-Frédéric	174 suffrages	M. RUMBERGER Pascal	163 suffrages
Mme ENGEL Mireille	173 suffrages	M. EHRMANTRAUT Philippe	156 suffrages
M. OBERLE Jérémie	173 suffrages		

Absents : néant

Le maire sortant, André KLUMB, a accueilli les nouveaux édiles par un discours où il a remercié les anciens et les nouveaux conseillers municipaux ainsi que le personnel communal ancien et nouveau, de l'avoir accompagné durant ses 37 années de mandature, il a également rappelé les attributions et l'ampleur des nombreuses tâches incombant au premier magistrat de la commune et a souhaité bonne continuation à la nouvelle équipe municipale.

Il a proposé d'observer une minute de silence en hommage aux élus décédés pendant la période de confinement, avant de passer la présidence de séance au doyen de l'assemblée, à savoir, M. Philippe EHRMANTRAUT.

1. Approbation et signature du procès-verbal du 3 mars 2020

Le procès-verbal du 3 mars 2020, relatif à la dernière séance du conseil avant les élections, a été affiché et adressé à chaque conseiller. Ce procès-verbal a été adopté sans observation et signé par les conseillers de la mandature précédente.

2. Installation du nouveau conseil municipal

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur André KLUMB, maire qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

3. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Jérémie OBERLE a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

4. Election du maire

• Présidence de l'assemblée

Le doyen des membres présents, M. Philippe EHRMANTRAUT a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

• Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs :

Monsieur Eric VAUTRIN et Monsieur Raphaël KLUMB.

• Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	14
f. Majorité absolue	8

<u>NOM ET PRENOM DES CANDIDATS</u>	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
EGGERMANN René	14	QUATORZE

Résultats du deuxième tour de scrutin

SANS OBJET

Résultats du troisième tour de scrutin

SANS OBJET

Proclamation de l'élection du maire

Monsieur René EGGERMANN a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

5. Détermination du nombre d'adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de quatre adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à QUATRE le nombre des adjoints au maire de la commune.

6. Election des adjoints

Sous la présidence de Monsieur René EGGERMANN élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

• **Election du premier adjoint**

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	14
f. Majorité absolue	8

<u>NOM ET PRENOM DES CANDIDATS</u>	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
SCHUHLER Maurice	14	QUATORZE

Résultats du deuxième tour de scrutin

SANS OBJET

Résultats du troisième tour de scrutin

SANS OBJET

Proclamation de l'élection du premier adjoint

Monsieur Maurice SCHUHLER a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

- **Election du deuxième adjoint**

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	3
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	12
f. Majorité absolue	8

<u>NOM ET PRENOM DES CANDIDATS</u>	<u>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</u>	
	En chiffres	En toutes lettres
FRITSCH Eric	1	UN
RUMBERGER Pascal	11	ONZE

Résultats du deuxième tour de scrutin

SANS OBJET

Résultats du troisième tour de scrutin

SANS OBJET

Proclamation de l'élection du deuxième adjoint

Monsieur Pascal RUMBERGER a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

- **Election du troisième adjoint**

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	14
f. Majorité absolue	8

<u>NOM ET PRENOM DES CANDIDATS</u>	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
THURNER Edith	5	CINQ
VAUTRIN Eric	9	NEUF

Résultats du deuxième tour de scrutin

SANS OBJET

Résultats du troisième tour de scrutin

SANS OBJET

Proclamation de l'élection du troisième adjoint

Monsieur Eric VAUTRIN a été proclamé troisième adjoint et immédiatement installé.

• **Election du quatrième adjoint**

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	14
f. Majorité absolue	8

<u>NOM ET PRENOM DES CANDIDATS</u>	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
EHRMANTRAUT Philippe	0	ZERO
ROUSSOTTE Béatrice	3	TROIS
THURNER Edith	11	ONZE

Résultats du deuxième tour de scrutin

SANS OBJET

Résultats du troisième tour de scrutin

SANS OBJET

Proclamation de l'élection du quatrième adjoint

Madame Edith THURNER a été proclamée quatrième adjointe et immédiatement installée.

M. le Maire donne lecture de la Charte de l' élu, dont une copie a été remise à chaque membre de l'assemblée délibérante.

7. Désignation des délégués communautaires

Le maire informe l'assemblée que les conseillers municipaux sont appelés à désigner deux conseillers communautaires (un titulaire et un suppléant) à siéger au sein de la Communauté de Communes d'ERSTEIN.

Ont été désignés en qualité de délégués communautaires :

- M. René EGGERMANN, maire - titulaire
- M. Maurice SCHUHLER, 1^{er} adjoint - suppléant.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire a levé la séance à 21 h 30.

Le Maire,
René EGGERMANN



Les Adjoints,

Maurice SCHUHLER



Pascal RUMBERGER



Eric VAUTRIN



Edith THURNER



Les membres du Conseil Municipal,

Eric FRITSCH



Céline SCHNEIDER



Béatrice ROUSSOTTE



Jean-Frédéric FRITSCH



Mireille ENGEL



Jérémie OBERLE



Raphaël KLUMB



Mathias KLUMB



Cathy MARTIN



Philippe EHRMANTRAUT

